



LES KARELLIS

Station des Karellis 1600m-2250m

8 JOURS / 7 NUITS

Semaine Danse et Ski

Du samedi 2 au samedi 9 janvier 2021

« Les Carlines »

Infos : Julien 06 80 44 67 05

TARIF 690 €* / pers Adhérents

TARIF 740 €* / Extérieur

(Base chambre double) (24 places)

Tarifs dégressifs pour les enfants

***Pour toute réservation entre le 1^{er} et le 29 octobre 2020**

* A partir du 30 octobre 2020

+ 50€ / personne

La Station : Les Karellis, au cœur de la Maurienne

- Des pistes faciles plein sud, des descentes techniques en alpages et en forêts, des champs de poudreuse accessibles et sécurisés, le domaine des Karellis satisfait autant les skieurs débutants que les plus expérimentés et exigeants !
- Cerise sur le gâteau : grâce au parc de remontées mécaniques rénové et innovant, c'est zéro attentes, sur l'ensemble des appareils, et ce quelle que soit la saison !
- Animation à la station : programme hebdomadaire ludique d'animation.
 - Sorties raquettes à neige accompagnées avec participation.
 - Un enneigement exceptionnel tout l'hiver, de nombreuses animations, ...



Ce tarif comprend

- L'hébergement en chambre twin, triple avec salle d'eau / douche et WC. Linge de lit et de toilette fournis.
- La restauration en pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner jour de départ.
- Forfait remontées mécaniques pour les 7 jours (assurance secours sur piste comprise)
- Assurance Annulation/interruption et assistance Montagne/ secours sur piste
- Ménage fin de séjour
- La taxe de séjour
- Les cours de danse + De 10 heures sur la semaine



Ce tarif ne comprend pas

- le supplément chambre individuelle 20€ / nuit (sur demande)
- le transport
- la location du matériel de ski

Clause spéciale COVID

« A compter du 16 septembre 2020, il n'y aura plus de dérogation au cadre réglementaire fixé par le Code du Tourisme. Par conséquent, en cas d'annulation du séjour pour raison de Covid-19 (qui revêt un caractère de circonstance exceptionnelle et inévitable (CEI) = le séjour ne peut avoir lieu dans des bonnes conditions comme prévues à la signature du contrat de vente), du fait du client ou de l'organisateur du séjour, le professionnel sera dans l'obligation de rembourser la totalité des sommes versées par le client dans un délai de 14 jours maximum (conformément à l'article L211.16 du Code du tourisme). » Hors Assurance

LES COURS DE DANSE **+ De 10 heures sur la semaine** **Latino, Rock, & West Coast Swing**

Les soirs de 17h à 19h *Du dimanche au vendredi (1 jour off)*



Merci d'envoyer votre règlement à :
Dance Music Cie
10 Allée Léon Moulin
77174 Villeneuve le comte